

Agir sur les territoires

Valoriser l'alimentation de proximité

La crise de la Covid a accéléré la prise de conscience des citoyens et des élus sur la nécessité de développer l'alimentation de proximité. Les plans alimentaires territoriaux (PAT) institués par la loi sur l'alimentation de 2014, bénéficient depuis 2021 d'un soutien accru de l'État pour accompagner cette dynamique. C'est l'occasion pour la profession agricole de travailler en partenariat avec les collectivités pour créer de la valeur ajoutée sur les exploitations.



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

La Communauté de communes de la Veyle s'investit pleinement

Mise en place d'un marché itinérant de producteurs locaux, création d'une market place en ligne « Achetez en Veyle », mise en relation des cantines et des exploitants agricoles, installation d'une pâtisserie en partenariat avec le Comité interprofessionnel de volailles de Bresse (CIVB), la CC de la Veyle n'a pas attendu d'obtenir un soutien financier de l'État pour encourager le bien manger local et développer les débouchés pour les producteurs. Des actions mises en place dès 2020 dans le cadre de son projet alimentaire territorial (PAT) dont elle a obtenu le label « en émergence » courant mars. Ce PAT s'inscrit lui-même dans le plan climat air énergie territorial (PCAET) de l'intercommunalité pour promouvoir la transition écologique. « Notre PAT n'est pas un distributeur de subventions, souligne Annick Grémy, vice-présidente déléguée aux transitions écologique et alimentaire. Nous ne sommes pas là pour dire si un projet est bien ou pas, mais nous soutiendrons de préférence des projets qui vont dans le sens de notre PCAET ». L'intercommunalité espère malgré tout obtenir une subvention de

100 000 € sur trois ans (pour employer un animateur) dans le cadre du programme national pour l'alimentation (PNA) dont elle attend la signature d'ici la rentrée.

D'autres projets à venir

Pour concrétiser les actions de son PAT, la CC fait aussi régulièrement appel à la Chambre d'agriculture (CA01). Cyril Degluair, éleveur de volailles de Bresse et Olivier Ravinet, éleveur de vaches laitières, et référents locaux de la CA01 sont d'ailleurs tous les deux membres du comité de pilotage. « Nous rencontrons régulièrement des représentants de la Chambre et nous faisons en sorte qu'ils soient notre relais auprès des agriculteurs », précise l'élue. « Que ce soit les techniciens ou les représentants, ils vont nous conseiller sur la viabilité des projets », renchérit Marie Cogan en charge du PAT. Un partenariat qui pourrait de nouveau porter ses fruits. La CC cherche à développer l'activité de maraîchage sur son territoire. « Notre offre de fruits et de légumes est insuffisante. Tout est parti de notre plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), précise Annick



Marché itinérant de la Veyle à Saint-Julien-sur-Veyle.

Grémy. Nous nous sommes aperçus que la CC possédait des terres sablonneuses, mais nous aurons besoin de la CA01 pour savoir comment les utiliser, trouver des agriculteurs motivés et les accompagner sur ce projet ».

M.L.M.

FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL

Le monde agricole, acteur majeur de la construction des PAT

Pour l'élaboration de son Schéma agricole et alimentation, Grand Bourg Agglomération a organisé en 2019 plusieurs rencontres et ateliers de réflexion auxquels étaient associés les élus de la Chambre d'agriculture. Parmi les enjeux majeurs : approvisionner la restauration collective et commerciale en produits locaux et de qualité, et accompagner la production locale (structuration des filières, débouchés locaux...). Didier Farfouillon, polyculteur - éleveur laitier, président du comité de territoire Bresse-Revermont, témoigne du rôle majeur de la Chambre d'agriculture et des agriculteurs sur cette thématique auprès des collectivités. « La Chambre d'agriculture a des compétences évidentes et dispose de références précieuses sur les productions, aussi bien végétales qu'animales. Nous sommes bien informés de la situation, avec des techniciens formés pour faire évoluer ces différentes façons de produire, que ce soit en agriculture biologique ou conventionnelle, vente directe, circuits courts, etc. ; et à même de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs ». À propos des PAT, il souligne : « Le PAT est un très bel outil pour favoriser l'approvisionnement en produits locaux pour nos collectivités et la restauration hors domicile. Il faut que l'on soit attentif à ce modèle de commercialisation qui peut être une source de débouchés



Didier Farfouillon, polyculteur - éleveur laitier, président du comité de territoire Bresse-Revermont

importants. C'est un travail de longue haleine et nous avons notre rôle à jouer pour développer des partenariats fructueux ». Exemples d'actions en cours avec Grand Bourg Agglomération : la mise en place d'une organisation logistique pour l'approvisionnement en produits locaux de la restauration, la création d'un réseau de ferme en agroécologie, ou encore la mise en place de fermes supports de formation en maraîchage... »

P.F.

ACCOMPAGNEMENT AUX COLLECTIVITÉS

Explications de Carine Lafaure, cheffe de projet à la Chambre d'agriculture de l'Ain

Que propose la Chambre d'agriculture de l'Ain aux collectivités pour les accompagner dans l'élaboration de leur PAT et/ou dans leur réflexion autour des questions alimentaires ?

Carine Lafaure : « Nous proposons de les accompagner sur la partie « état des lieux agricole et alimentaire » ; et d'identifier les circuits de distribution qui sont approvisionnés par les productions locales. L'objectif étant d'aider les élus sur le volet organisation des flux et mise en place d'un plan d'actions. »

En quoi consiste cette analyse « à la carte » ?

C.L. : « La démarche est basée sur une analyse de l'offre alimentaire pour la partie agricole et de la demande exprimée en matière de consommation sur le territoire. Nous évaluons les besoins de la population et de la restauration collective ; où elles s'approvisionnent et d'où viennent les produits. Nous nous adaptons à la demande des collectivités. C'est particulièrement intéressant car pour que ces démarches aboutissent, il est nécessaire de mobiliser toute la chaîne de l'alimentation : producteurs, grossistes locaux, restaurateurs, restauration collective, GMS... »



Carine Lafaure, cheffe de projet à la Chambre d'agriculture de l'Ain.

de faire rencontrer tous ces acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. »

Quelles collectivités avez-vous été amenée à accompagner jusque-là et quels sont les projets à venir ?

C.L. : « Nous sommes présents auprès des collectivités depuis environ cinq ans. Pour l'heure, officiellement deux

PAT sont reconnus. Le PAT de Grand Bourg Agglomération, qui est déjà assez avancé, avec la mise en place d'actions concrètes. Nous en sommes aujourd'hui au stade de l'étude pour améliorer la logistique des flux des produits locaux ; un travail piloté par la Chambre d'agriculture en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et l'ADABio. Deuxième PAT : celui de la Veyle, qui entre aujourd'hui dans la phase de finalisation de son plan d'actions. D'autres PAT sont en préparation ou attendent le résultat de l'appel à projets de l'État. Cela concerne les communautés de communes de la Dombes ; Dombes Saône Vallée ; Val de Saône Centre ; Haut Bugey Agglomération ; Bugey Sud et Rives de l'Ain - Pays du Cerdon. Nous travaillons également avec l'agglomération du Pays de Gex, qui n'est pas à proprement parlé engagée dans un PAT, mais qui souhaite réaliser une analyse de l'offre et de la demande agricole et alimentaire sur son territoire et mettre en place un schéma agricole. »

P.F.